

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022058
Restitution caution BAUTISTA**

Séance du 28 Octobre 2022

Le 28 Octobre 2022, dix-neuf heure quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie (arrivée au point de l'ordre du jour : achat matériel garderie), M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme Émeline PELLETIER, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme.

Pouvoir : Madame LEBRE Amélia donne son pouvoir à Monsieur DELIGEARD Arnaud. Monsieur MONNET Jérôme donne son pouvoir à Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

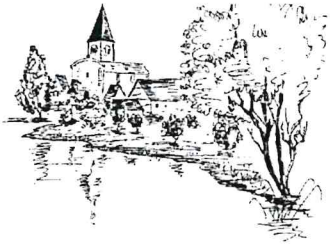
Date de la convocation : 24 Octobre 2022.

Date d'affichage de la convocation : 24 Octobre 2022.

Suite au départ de Monsieur BAUTISTA de son logement des écoles au 21 Novembre 2022, il convient d'autoriser le Maire à restituer tout ou partie de la caution versée lors de son entrée dans le logement. Le montant de la caution, encaissé par titre au 165, le 26 Octobre 2017, s'élève à 485 euros. Il conviendra donc de réaliser un mandat équivalent à la même imputation. Monsieur le Maire décidera, au moment de l'état des lieux de sortie, s'il convient de rembourser ou non la totalité de la caution en fonction de l'état du logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet et à reverser la caution à Monsieur BAUTISTA en totalité si l'état des lieux de sortie est concluant.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20221028-2022058-DE
En date du 07/11/2022
Publication réglementaire effectuée le 07/11/2022